



N. réf. : DGS – CC – VMa

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 AVRIL 2017 A 20 HEURES

(Date de convocation : 31 mars 2017)

Le vendredi 7 avril 2017 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS (21) :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire,

M. Jean-Pierre GIRAUDON (qui avait donné pouvoir à M. Vincent DECROIX, est arrivé à 20 H.57)

Mme Elisabeth MAITRE DUPLAIN - M. Laurent GOYO –

Mme Christelle MICHEL-DELEAGE (qui avait donné pouvoir à M. Florian CHAPUIS, est arrivée à 20 H.42) –

M. Florian CHAPUIS – Mme Françoise DUMOND – M. Cyril FAURE, adjoints,

Mme Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD – M. Pierre ETEOCLE –

M. Gilles LAURANSON – M. Laurent CAPPY – M. Luc JAMON –

Mme Christine PETIOT – Mme Sandrine CHAUSSINAND –

M. Vincent DECROIX – Mme Marie-Claire THEILLIERE –

M. Calogero GIUNTA - M. Robert VALOUR – M. Yvan CHALAMET –

M. Franck RONZE, conseillers municipaux,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (7) :

Mme Béatrice LAURENT BARDON qui avait donné pouvoir à M. Laurent GOYO

Mme Fabienne GOUY-BONNEVIALLE qui avait donné pouvoir à Mme Elisabeth MAITRE DUPLAIN

Mme Sonia BENVENUTO-DECHAUX qui avait donné pouvoir à Mme Françoise DUMOND

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Luc JAMON

Mme Annie MANGIARACINA qui avait donné pouvoir à M. Calogero GIUNTA

M. Gérard MICHELON qui avait donné pouvoir à M. Yvan CHALAMET

Mme Valérie MASSON –COLOMBET qui avait donné pouvoir à M. Robert VALOUR

ETAIT ABSENTE (1) :

Mme Claire MACIEL

Madame Elisabeth MAITRE DUPLAIN a été élue secrétaire de séance.

Directrice Générale des Services et secrétariat : Mme C. COSTECHAREYRE – Mme V. MANEVY

Public : 6

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal, le compte-rendu de la séance du 17 février dernier, celui-ci est adopté à l'unanimité sur 28 votants.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis ladite séance. Aucune observation n'est formulée à leur sujet.

M. le Maire félicite toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation du carnaval, qui avait été reporté à cause de la météo. Il remercie Mme MAITRE, adjointe en charge de la communication et des animations, les services : notamment M. MERLE, la police municipale, Angelo et Philippe pour le nettoyage de la voirie, ainsi que les services de gendarmerie...

M. le Maire informe l'assemblée de l'installation de la réplique du pont de BAS en BASSET sur le rond-point en face du siège de la communauté de communes. Cette réalisation est un symbole important puisqu'elle fait écho à la récente fusion entre la communauté de communes des Marches du Velay et la communauté de communes de Rochebaron à Chalencon. M. le Maire félicite M. GUILLAUMOND et ses collègues des services techniques municipaux pour l'exécution de ce travail. Il remercie également M. Luc JAMON, adjoint, qui siège à la communauté de communes, et qui suit la fusion des deux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Puis, il est passé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour dont les rapports ont été transmis à chaque conseiller municipal à l'appui de sa convocation à la présente réunion.

1. Approbation des comptes de gestion 2016 – budgets principal, cinéma et annexes
2. Approbation des comptes administratifs 2016 – budgets principal, cinéma et annexes
3. Affectation du résultat 2016 du budget de la régie du cinéma
4. Affectation du résultat 2016 du budget saison culturelle
5. Affectation du résultat 2016 du budget du service de l'eau
6. Affectation du résultat 2016 du budget du service de l'assainissement
7. Affectation du résultat 2016 du budget principal

M. Florian CHAPUIS, adjoint en charge des finances, expose une présentation globale des budgets.

En premier lieu, il resitue les finances de la commune dans **le contexte actuel** : la ville de MONISTROL sur LOIRE est fragile financièrement de par, notamment, la baisse des dotations. L'épargne nette (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement) est un indicateur de la santé financière de la commune, car il met en exergue la capacité d'autofinancement de la commune. Si l'on compare l'épargne nette de la commune avec celles des communes alentours comme BRIOUDE, UNIEUX et YSSINGEAUX sur la période 2009-2013, la gestion du budget de la commune du point de vue autofinancement/recours à l'emprunt est plus difficile. En outre, le montant des dotations vient d'être notifié par l'Etat : l'effort à fournir pour la commune, compte tenu de la baisse des dotations, initialement prévue à hauteur de 82 000 € sera finalement de 90 000 €.

Ce contexte amène la commune à dégager des priorités :

- **pour ses investissements** :
 - L'entretien du patrimoine communal
 - Les nouveaux projets : vestiaires foot et rugby, allées du château, aménagement des espaces sur le site Limouzin
 - Entreprises et emplois liés : les chantiers participent à la préservation de l'emploi local
- **Pour assurer un service public de qualité** :
 - la protection des plus fragiles : l'échelon communal est celui de la proximité, les gens s'adressent souvent au Maire en premier recours pour leurs problèmes de la vie quotidienne
 - l'enfance et le cadre scolaire : la municipalité tient à maintenir les moyens dans ce secteur
 - la préservation de l'accès aux services publics pour le plus grand nombre : en améliorant et en diversifiant les différentes pratiques (démarches en ligne...) et de par la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée.

Rappel sur les investissements communaux de 2014-2015 et 2016 : 5.5 millions d'euros ont été investis sur cette période. Si on inclut les budgets eau et assainissement, c'est 7 millions d'euros investis sur ces trois années.

Investissements prévus en 2017 :

- Budget principal : 2.6 millions d'euros seront investis en 2017 pour les chantiers suivants : aménagement des espaces du site Limouzin, démolition de la maison dite « DELEAGE » et aménagement de la place du 19 mars 1962, travaux avenue de la Gare, étendue de la vidéo-protection, aménagement et viabilisation du terrain destiné à accueillir la future caserne de pompiers, accessibilité des trottoirs et bâtiments communaux, réfection de la toiture de la MJC, remplacement de 30 000 ampoules d'éclairage public en éclairage led plus économique...
- L'ensemble des budgets : l'investissement total de la commune sur l'ensemble des budgets est prévu à hauteur de 6.3 millions d'euros.
- Investissements 2017 dans les écoles : les crédits affectés aux écoles sont de l'ordre de 1 million d'euros pour le fonctionnement. Ces crédits n'ont pas subi de baisse, même pour les fournitures. La municipalité a souhaité réaliser des gains par l'amélioration de l'organisation plutôt que par la baisse des crédits alloués.
- La cantine : c'est un service déficitaire. La facturation de ce service aux familles reste modeste par rapport au coût de revient d'un repas. La tranche pour les familles aux revenus les plus faibles est celle qui a le moins augmentée, afin que ces familles puissent avoir accès à ce service pour leurs enfants. Une tranche haute supplémentaire a été créée pour baisser le déficit du budget de la cantine.
- « pass – sport – culture – loisirs » : pass réservé aux familles avec un quotient familial inférieur à 550 €, élargi aux familles avec un QF inférieur à 800 €.
- Les aînés : les services aux aînés ont tous été maintenus avec en plus des années précédentes l'organisation du voyage des aînés (initié par la précédente municipalité et poursuivi par la municipalité actuelle). De nouvelles animations sont organisées : la semaine bleue, Noël ensemble, café-ciné-séniors... M. le Maire ajoute que dernièrement a été mise en place la pause des aidants qui fait également l'objet de discussions avec les autres communes de la communauté, c'est un dispositif apprécié en particulier par les aidants de personnes malades d'Alzheimer.
- Saison culturelle et cinéma : Ce sont des budgets déficitaires (plus de 100 000 € pour le cinéma) Malgré cela, et afin que ces activités soient accessibles au plus grand nombre, les tarifs n'ont que très peu augmentés (10 centimes en trois ans pour les places de cinéma et 1 euro pour les spectacles de la saison culturelle)
- Animation : des économies ont été réalisées, avec le maintien des animations qui connaissent un grand succès à MONISTROL sur LOIRE.
- Sécurité : la police municipale est particulièrement mobilisée compte tenu de l'état d'urgence. Par conséquent, ce sont des heures supplémentaires effectuées pour sécuriser les différentes manifestations sur la commune et donc un coût supplémentaire pour la collectivité.

Stratégie financière :

- Baisse de l'endettement de la commune
- Pas d'augmentation des taxes locales qui sont déjà élevées par rapport aux autres communes, en raison du pouvoir d'achat en souffrance des ménages, et à cause des augmentations d'impôts au niveau national.
- Dynamiser les recettes : elles résulteront de la politique du logement (produits fiscaux à venir) mise en œuvre sur la commune et qui donnera des résultats à moyen terme.
- Dynamiser l'économie locale : l'investissement dans le logement et l'augmentation de l'offre devraient impacter les loyers à la baisse, ou tout au moins, cela devrait encourager les propriétaires à rénover leurs logements et donc, créer de l'activité pour les entreprises du bâtiment, étant entendu qu'il ne faut pas faire n'importe quoi en urbanisme : il faut se concentrer sur les dents creuses du centre-ville afin de ne pas consommer trop d'espace et limiter les dépenses de réseaux. En outre, plus il y aura de logements et d'habitants, plus il y aura de l'activité au niveau des commerces en centre-ville. De plus, comme évoqué dans le point précédent, tout ceci contribuera au dynamisme des bases des taxes locales, et donc, à l'augmentation des recettes fiscales, sur du long terme.

Arrivée de Mme Christelle MICHEL, adjointe en charge des affaires scolaires.

- Poursuite des baisses des dépenses de fonctionnement. Les deux dernières années ont été consacrées à cela. Une prospective a été réalisée et a mis en évidence que sans les actions menées, ces dépenses s'élèveraient aujourd'hui à 8 114 420 €. Or, avec les actions menées, sur le compte administratif 2016, ces dépenses sont d'un montant de 7 320 885 €.
- La recherche de subventions : comme :
 - les fonds DETR, FSI, FIDP de l'Etat,
 - les fonds régionaux : le demi-échangeur et le stade d'athlétisme sont des projets discutés avec la Région qui pourrait apporter une aide conséquente sur ces projets dans le cadre d'une enveloppe destinée aux territoires moins riches.
 - les fonds intercommunaux dont la répartition est opérée suivant la population, soit 41% de l'enveloppe globale pour la commune de MONISTROL sur LOIRE.

La collectivité soumet un maximum de projets éligibles à ces fonds pour leur financement.

M. le Maire ajoute, concernant le demi-échangeur, qu'une réunion avec la DIRE, la région, la préfecture et les services communaux aura prochainement lieu afin d'étudier la faisabilité et le financement de ce projet. S'agissant des aides, le fonds d'accompagnement aux projets de RTE a permis de disposer d'une enveloppe importante pour la réalisation des Allées du Château, sachant qu'il reste une somme de 60 000 € sur cette enveloppe, qui sera affecté au projet Limouzin sur l'exercice 2017.

- La centralité : la commune attire beaucoup de personnes extérieures de par son offre en matière de services publics, d'activités associatives... A terme, la commune risque de ne plus avoir les moyens des services qu'elle propose. Par conséquent, des solutions seront étudiées au niveau intercommunal sur ces charges de centralités et les recettes qui pourraient résulter de la contribution des extérieurs.

Présentation des budgets annexes :

- **Cinéma** : fonds de roulement 21 789.61 € ; subvention exceptionnelle : 112 962 €
- **Eau** : fonds de roulement : 766 000 € ; consommation : supérieure à 460 000 m³ ; épargne nette 2017 : 132 000 €
- **Assainissement** : fonds de roulement : 585 000 € ; épargne nette 2017 : 283 000 €
- **Hauts de bilhards** : fonds de roulement négatif : - 38 000 € ; coût des travaux et mise en route du lotissement : 419 000 € ; recettes attendues avec la vente de 4 lots sous compromis de vente : 205 000 €.
- **Saison culturelle** : résultat de l'exercice 2016 : -5 769.13 € ; résultat de clôture (avec le résultat reporté de 2015) : -433.03 €
- **ZA de services du Mazel** : ce budget sera transféré l'an prochain à l'intercommunalité avec le transfert de compétence ; le fonds de roulement est de -400 000 € car il n'y a eu que des travaux jusqu'à présent, les ventes de parcelles étant en cours, dont certaines seront actées lors du présent conseil.
- **Caveaux** : résultats de l'exercice 2016 : 8 258.81 € ; résultat de clôture : -242.42 €

Présentation du budget principal : L'épargne nette 2017 est de : 622 000 €. Les charges financières sont en forte baisse compte-tenu de la renégociation du prêt contracté avec DEXIA (augmentation de la durée du prêt). Concernant les recettes : 90 000 € de baisse des dotations de l'Etat.

M. Robert VALOUR, fait savoir à l'assemblée que l'opposition s'abstiendra sur le vote du budget général et du service de l'assainissement.

Sur les budgets annexes, M. Robert VALOUR exprime sa satisfaction concernant la zone d'activités de services du Mazel. Au moment de la création de cette zone, il y avait des appréhensions quant à savoir si ce projet n'était pas trop vaste. Aujourd'hui, à l'heure du bilan, seulement 1 700 m² de SHON restent à vendre. C'est une pleine satisfaction compte-tenu de l'activité que cette réalisation apporte à MONISTROL.

S'agissant du budget de l'assainissement, M. Robert VALOUR s'étonne que l'acquisition foncière nécessaire à la réalisation de la station d'épuration à filtres plantés de roseaux ne soit toujours pas actée. Bien conscient du contexte sur ce dossier, M. Robert VALOUR indique que par précaution, il aurait été sage d'engager une procédure de DUP (déclaration d'utilité publique), parallèlement aux négociations pour l'acquisition de l'assiette foncière nécessaire à ce projet. Cela a déjà été fait pour l'acquisition des terrains du cimetière : si l'acquisition amiable ne fonctionne pas, on a le recours de la DUP dont les délais courent dans le même temps. L'autre avantage, c'est que la DUP est un moyen de pression sur les propriétaires, pour accélérer la négociation amiable.

Concernant les autres budgets, en section d'investissement, sont budgétés des projets qui ont été mis en œuvre par l'ancienne municipalité, comme par exemple les revêtements de surfaces du site Limouzin, l'avenue de la Gare, la rue des Violettes, le parking de la gendarmerie, la voie de liaison pour rejoindre la rue du Kersonnier, l'accessibilité qui est un programme pluriannuel. Il relève que la construction de l'abri à condoléances, qui était un souhait de son équipe, est également prévue.

Cependant, M. Robert VALOUR émet des réserves quant à la section de fonctionnement qui est la reconduction des budgets précédents. S'agissant de la renégociation des emprunts en devise suisse, M. Robert VALOUR et son équipe ne sont pas favorables à l'allongement de la durée de remboursement de ces prêts.

Il rappelle que l'opposition avait proposé des pistes de réflexion l'an dernier à savoir :

- Le devenir du bâtiment de l'espace Beauvoir : l'occupation par les internes du Lycées public n'étant plus, ce bâtiment pourrait avoir une autre vocation, il faut aller plus loin qu'une simple baisse de 20 000 € de subventions.
- les charges de centralité : il n'y a pas eu de véritable avancée par rapport à l'année dernière.
- la réunion des services, la démolition de la maison dite « DELEAGE » est l'opportunité de réfléchir à une mairie rassemblant l'ensemble des services
- la baisse des indemnités des élus
- le stade d'athlétisme : selon la presse, la communauté de commune serait réticente à porter la maîtrise d'ouvrage. M. Robert VALOUR rappelle son point de vue : la commune n'a pas à porter seule une telle maîtrise d'ouvrage. Il souhaite donc savoir ce qu'il en est réellement.
- Enfin, M. Robert VALOUR indique avoir vu dans la presse que la municipalité actuelle aurait par le passé été contre la fusion des gendarmeries... Il ajoute que beaucoup d'élus de la majorité n'étaient pas favorables non plus au projet Limouzin, à la zone d'activités de services du Mazel, à la zone de Chavanon II... et de conclure que la voie de liaison sera peut-être réalisée un jour.

M. le Maire répond à l'opposition que la zone du Mazel est bien adaptée à un certain nombre d'activités, mais qu'il faut choisir, aussi, les activités que l'on souhaite voir se développer sur cette zone. Il faut être particulièrement vigilant en matière de restauration où en effet, compte-tenu de la proximité du lycée, de nombreuses demandes de restauration rapide ont été rejetées. En outre, le nouvel emplacement trouvé pour l'implantation de la caserne des pompiers a permis de dégager un excédent, avec les parcelles supplémentaires proposées à la vente.

S'agissant du projet de station à filtres plantés de roseaux, M. le Maire indique qu'il a l'engagement écrit des deux associés pour l'acquisition du terrain nécessaire, mais qu'il y a un conflit sur la gérance et que les deux associés ne veulent pas signer ensemble cette vente. Il ajoute que des conseils ont été pris auprès d'un notaire et d'un avocat et qu'en réalité, une DUP n'avancerait à rien dans ce dossier. M. le Maire précise que la commune a demandé la désignation d'un administrateur pour permettre la poursuite de cette acquisition.

M. Robert VALOUR, pense que les difficultés aujourd'hui obligent à passer par des procédures telles la DUP.

M. le Maire lui indique que la commune a d'autres moyens de pression, notamment par rapport à la police de l'eau puisque la station de la Rivoire ne fonctionne pas correctement. Une solution devrait être trouvée très prochainement par l'intermédiaire de l'avocat de la commune.

M. le Maire explique ensuite sur le projet Limouzin que bien qu'il s'agisse d'une belle réalisation, financièrement, personne ne s'y retrouve : que ce soit l'OPAC, le Foyer Vellave, la communauté de communes

avec la micro-crèche, la commune pour les travaux que nous nous sommes engagés à faire. M. le Maire ajoute que la commune va demander un label éco-quartier pour ce tènement. L'aboutissement de ce projet va avoir du retard, car l'un des partenaires, compte-tenu du coût de ce projet, l'a abandonné en cours de route. Cette partie va être reprise par l'OPAC et le Foyer Vellave. L'inconvénient, c'est qu'au départ, il devait y avoir de la location et de l'accession à la propriété. Au bout du compte, il risque de ne pas y avoir d'accession à la propriété, car l'OPAC ne pourra pas monter ce projet en type accession à la propriété. C'est donc un retard de 18 mois au niveau des travaux. Pour la commune qui doit réaliser les revêtements de surfaces, la difficulté va consister à phaser ses travaux, notamment sous la halle, de manière à permettre l'accès à la chaufferie, à la micro-crèche et au bâtiment de l'éventail, puisqu'un certain nombre d'activités et de personnes seront installées lorsque la commune interviendra. Lors de la dernière commission travaux, il a été décidé de commencer par les travaux d'aménagement de l'avenue de la Gare, en avril. Il y aura 3 tranches, donc cela risque de surenchérir le coût des travaux, puisque effectivement, les entreprises seront obligées de revenir. Au final, les charges seront supérieures au prix de vente du tènement dont le prix était de 1 million d'euros.

M. Robert VALOUR demande si le parking et la voie de liaison sont intégrés ou non au montant des charges évoqué.

M. le Maire répond que le coût prévu pour 2017 sans la voie et le parking est de 800 000 € environ.

Sur l'espace Beauvoir, M le Maire rappelle que la municipalité actuelle a été la première à diminuer la subvention allouée afin d'encourager l'espace Beauvoir, qui avait des recettes confortables avec l'internat du lycée, à développer d'autres activités pour lesquelles il avait été créé au départ. Il ajoute que Beauvoir, dont l'utilité est parfois remise en cause, attire des clubs sportifs, des ligues et des districts pour l'organisation de stages. C'est une activité à développer en relation avec l'utilisation des infrastructures sportives.

M. le Maire rappelle que sur le sujet des charges de centralité, nous étions en pleine fusion au niveau de l'intercommunalité, et qu'il était donc difficile d'évoquer les charges de centralité avec la communauté de communes.

Sur la démolition de la maison dite « DELEAGE » et l'agrandissement de la Mairie, il faut procéder par étapes : d'abord la démolition, l'aménagement d'un parking ensuite, et enfin on pourra discuter d'un projet d'agrandissement de la Mairie. Quoi qu'il en soit, cela ne pourra être budgété ni cette année, ni l'année prochaine.

Concernant le stade d'athlétisme, il faut respecter le déroulement du dossier et il est trop tôt pour communiquer avec la presse.

M. le Maire admet qu'effectivement, il a été contre le départ de la gendarmerie sur la commune de BAS en BASSET, mais il n'a jamais été contre une fusion des deux gendarmeries.

Il ajoute, en revanche, que la caserne des sapeurs-pompiers doit rester sur la commune, quand bien même il y aurait une fusion. L'emplacement prévu pour sa construction est stratégique, et actuellement, on en est au stade de la recherche de financement puisque l'Etat qui devait prendre en charge une part conséquente, va certainement octroyer une aide bien inférieure à ce qui était prévu au départ. Ainsi, la participation de la commune, qui était prévu au départ à environ 25% du coût du projet, risquera de passer à environ 40%. Il faut donc trouver d'autres solutions pour mobiliser des fonds d'Etat.

M. Florian CHAPUIS, adjoint aux finances, indique que le bilan du budget du Mazel aurait été bien différent si l'emplacement de la caserne des pompiers avait été conservé sur ce secteur. Il ajoute, sur le regroupement des services dans une seule mairie, que cela serait utile, notamment en termes de gains de productivité. Cependant l'investissement pour ces travaux serait considérable. C'est un projet que la municipalité aimerait faire avancer, mais concrètement, budgétairement, c'est trop lourd pour le moment.

Enfin, concernant l'emprunt DEXIA, M. Florian CHAPUIS répond par une question à l'opposition à savoir quelles solutions eux-mêmes auraient proposés face à cette problématique.

M. Robert VALOUR lui répond qu'il aurait été possible de moins investir.

M. Florian CHAPUIS réplique que cela aurait encore plus compliqué l'investissement nécessaire à un regroupement des services au sein d'une seule Mairie.

M. Robert VALOUR rappelle que son propos n'était pas de dire qu'il fallait inscrire le regroupement des services à ce budget, mais qu'au moins, une piste de réflexion pourrait être ouverte. Il ajoute qu'il serait dommage de réaliser un aménagement de parking et un arrêt de bus, puis se rendre compte, quelques années plus tard, que ces réalisations ne concordent pas avec l'aménagement de la Mairie qu'on souhaiterait.

M. le Maire lui indique que quelques ébauches ont été réalisées. Cependant, il y a également une problématique foncière à régler avec un riverain afin de conserver un passage piétonnier entre la place de la Paix et celle du 19 mars. Ces questions seront traitées prochainement.

M. Cyril FAURE, adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement prend la parole pour évoquer la station à filtres plantés de roseaux. Il trouve dommage de s'abstenir sur le budget assainissement pour l'unique raison des difficultés foncières nécessaires à l'implantation de cette station, qui par ailleurs, sera moins énergivore que le projet initial. Il y a d'autres projets intéressants qui seront mis en œuvre avec ce budget.

M. Luc JAMON, conseiller municipal, remarque que personne ne s'est opposé à voir la construction de logements plutôt que de conserver une friche industrielle sur le site Limouzin. Cependant, il faut tenir compte du coût de cette réalisation. Par exemple, la cession de la micro-crèche à la commune par Logivelay a été proposée à un prix exorbitant et l'on se rend compte que finalement, ce projet a coûté très cher à tous les partenaires. L'OPAC et Logivelay ont dû solliciter leurs maisons-mère pour obtenir plus de fonds, sinon, ils ne pouvaient pas finir la construction. Un partenaire a dû abandonner son projet de vente de logements aux primo-accedants. La commune supporte un coût également très important. En conclusion, ce qui fait débat, ce n'est pas qu'il y ait des logements en lieu et place de cette friche, mais c'est le choix du projet, et certains choix d'architecture, qui ont fait exploser le coût de cette réalisation.

M. Luc JAMON évoque ensuite les charges de centralité. Pendant toute la durée du mandat précédent, il n'y a eu aucune évolution sur ce point, si ce n'est le blocage avec l'Ozen soldé par la municipalité actuelle. L'avancée sur ce point a été difficile en raison de la fusion des communautés de communes. Le reproche de M. Robert VALOUR lui paraît injuste, puisque les deux mandats précédents n'ont pas porté de fruits non plus à ce niveau-là.

Enfin, M. Luc JAMON indique que rien n'est tranché sur le stade d'athlétisme aujourd'hui, c'est une discussion qui se déroule au sein de l'intercommunalité, et qui ne sera pas tranchée par la seule commune de MONISTROL. Ce projet fait partie du projet de territoire qui va être finalisé au mois de juin puis rendu public au plus tard en septembre.

Vote du compte de gestion : unanimité sur 28 votants.

Le Maire quitte la salle du conseil municipal et laisse la présidence de la séance à M. Jean-Pierre GIRAUDON, adjoint et doyen de l'assemblée, pour le vote du compte administratif. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité sur 27 votants.

Le Maire réintègre l'assemblée délibérante.

Vote de l'affectation du résultat 2016 du budget de la régie du cinéma : unanimité sur 28 votants

Vote de l'affectation du résultat 2016 du budget saison culturelle : unanimité sur 28 votants

Vote de l'affectation du résultat 2016 du budget du service de l'eau : unanimité sur 28 votants

Vote de l'affectation du résultat 2016 du budget du service de l'assainissement : unanimité sur 28 votants

Vote de l'affectation du résultat 2016 du budget principal : unanimité sur 28 votants

8. Bilan annuel des acquisitions et des cessions opérées par la commune à annexer au compte administratif 2016

M. le Maire rappelle que le bilan annuel des cessions et acquisitions foncières doit être présenté au conseil municipal et annexé au compte administratif de la commune. Les membres du conseil municipal ont reçu les tableaux récapitulant les opérations foncières de la ville dont le bilan s'établit comme suit :

Nature du budget	Imputation budgétaire	Montant réalisé des acquisitions figurant au CA 2016	Montant réalisé des cessions figurant au CA 2016
- Budget principal	Investissement - dépenses Art. 2111	29 450.79 € *	309.68 €
	Art. 2113	1 794 €	
	Fonctionnement – dépenses Art. 6226	966 € *	564 €
	Art. 6227	731.96 €	2 436.80 €
	Fonctionnement – recettes Art. 775		147 025 €

Nature du budget	Imputation budgétaire	Montant réalisé des acquisitions figurant au CA 2016	Montant réalisé des cessions figurant au CA 2016
- Budget du service de l'assainissement	Investissement – dépenses Art. 2315	2 760 €	
- Budget de la ZA de services du Mazel	Fonctionnement – dépenses Art. 6227		619.36 €

Le conseil municipal prend acte du bilan ainsi présenté.

9. Versement d'une subvention exceptionnelle au budget du cinéma

M. Florian CHAPUIS, adjoint aux finances rappelle que le conseil municipal peut décider, légalement, la prise en charge du déficit du service lorsque celui-ci est justifié par le poids de la charge de la dette, afin d'éviter une hausse excessive des tarifs.

C'est la raison pour laquelle, la commission des finances du 15 mars dernier, a proposé de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de **112 962 €** au budget du cinéma.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, adopte le versement de la subvention d'équilibre.

10. Versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe de la saison culturelle

M. Florian CHAPUIS, adjoint aux finances, explique que pour promouvoir un accès à la culture au plus grand nombre et appliquer une tarification attractive, il est nécessaire de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 104 131 €, correspondant à la couverture du déficit du service prévu cette année. La subvention nette s'élève à 52 131 €, la part des salaires étant reversée au budget général.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, adopte le versement de la subvention de fonctionnement.

11. Subventions communales aux associations – année 2017

M. Florian CHAPUIS, adjoint aux finances, présente le tableau des subventions versées aux associations en 2016, ainsi que les propositions de subventions pour l'année 2017. Les subventions pour l'année 2017 se récapitulent comme suit, suivant le type d'association :

OMS : 106 685 €
 Affaires sociales : 22 807 €
 Culture : 120 580 €
 Vie associative : 13 440 €
 Total 2017 : 263 512 €

Les élus membres du conseil d'administration de l'association « les Amis du Château » : Jean-Paul LYONNET, Mathieu FREYSSENET-PEYRARD, Pierre ETEOCLE, Vincent DECROIX, Robert VALOUR ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention à cette association, qui est adoptée à l'unanimité sur 23 votants.

Les élus délégués au sein de l'association de gestion de l'espace Beauvoir : Jean-Paul LYONNET, Elisabeth MAITRE, Françoise DUMOND Robert VALOUR ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention à cette association, qui est attribuée à l'unanimité sur 24 votants.

Concernant les autres associations, le versement de subventions à leur bénéfice est approuvé à l'unanimité sur 28 votants.

12. Fixation des tarifs horaires pour les travaux réalisés en régie

Il s'agit de mettre à jour les tarifs horaires des agents suivant le coût de revient moyen des agents pour tenir compte des revalorisations de salaires. Les tarifs horaires des engins restent inchangés.

Désignation	Tarifs horaires	Pour mémoire tarifs 2016
Camion	47.00 €	47.00 €
Tracto-pelle	55.30 €	55.30 €
Machine à Tracer - Rouleau	14.65 €	14.65 €
Nacelle	61.65 €	61.65 €
Ingénierie – Bureau d'études	33.26 €	33.66 €
Agent technique - CTM	21.09 €	19.50 €

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, approuve les tarifs en régie ainsi présentés.

13. Vote des taux d'imposition des taxes directes communales

La collectivité a reçu les bases d'imposition des 4 taxes directes communales ainsi que le montant des allocations compensatrices, par la direction départementale des finances publiques. Les prévisions se basent sur le coefficient de revalorisation forfaitaire + 0.4 % prévue par la loi de finances 2017 et une estimation de l'évolution des bases. Le produit fiscal prévisionnel est estimé à 3 851 330 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante le maintien des taux de la taxe d'habitation, sur le foncier et le foncier non bâti, soit des taux au niveau suivant :

Taxe d'habitation	13.44 %
Taxe sur le foncier bâti	23.21 %
Taxe sur le foncier non bâti	68.23 %

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, maintien les taux de de la TH, la TFB, la TFNB à leur niveau précédent.

14. Formation des élus

Une délibération doit être obligatoirement prise concernant les droits à la formation. Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Par ailleurs, un tableau des formations suivies financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et donne lieu à débat annuel.

Depuis le 1er janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations y compris). Pour les élus de MONISTROL sur LOIRE, ce montant est de 2 400 € au BP 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, valide le plan de formation des élus pour l'annexer au compte administratif.

15. Vote des budgets primitifs 2017 : principal, annexes et de la régie du cinéma

Suite à la présentation exposée en début de séance, l'assemblée a approuvé les budgets suivant :

- Budget principal : avec 6 abstentions et 22 voix pour
- Budget du service de l'eau : unanimité sur 28 votants
- Budget du service de l'assainissement : avec 6 abstentions et 22 voix pour
- Budget du cinéma : unanimité sur 28 votants
- Budget de la saison culturelle : unanimité sur 28 votants
- Budget caveaux : unanimité sur 28 votants
- Budget des hauts de bilhards : unanimité sur 28 votants
- Budget de la zone de services du Mazel : unanimité sur 28 votants.

16. Attribution de l'indemnité de responsabilité au profit d'un mandataire suppléant de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des services du restaurant, des transports scolaires et des activités périscolaires

M. le Maire invite l'assemblée à confirmer que l'agent du CCAS dont il s'agit, mandataire suppléant de la régie de recettes précitée, percevra une indemnité de responsabilité fixée à 50 % de l'indemnité maximum prévue par la réglementation, soit 100 € par an, à compter du 1^{er} avril 2017, pour la période durant laquelle elle en assurera le fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants accepte les propositions de M. le Maire.

17. TARIFS COMMUNAUX 2017 – budget principal – forfait tarifs salles 1 et 2 château

Certaines manifestations utilisent plusieurs salles du château (salle 1 et 2) et il serait plus pratique de mettre un forfait unique pour l'utilisation de ces salles et de rajouter une caution. Aussi, M. le Maire propose à l'assemblée d'intégrer dans le paragraphe concernant **les activités à but lucratif** :

- **Caution 500 € 1 salle + 90 € nettoyage**
- **Caution 800 € 2 salles + 180 € nettoyage**
- Activité ponctuelle une salle : 120 €
- **Activité ponctuelle salle 1 et 2 : 200 € la journée (400 € le week end)**
- Activité régulière : 25 €
- Activité Commerciale : 300 €

L'ensemble des autres tarifs communaux restent inchangés.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants approuve les propositions de M. le Maire.

18. Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués suite à la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués selon le tableau ci-dessous :

ELUS	Taux en % de l'indice terminal de la fonction publique	Majoration Chef lieu de canton
Maire	48.15%	15%
1 ^{er} adjoint	19.05%	15%
2 ^{ème} adjoint	19.05%	15%
3 ^{ème} adjoint	19.05%	15%
4 ^{ème} adjoint	19.05%	15%
5 ^{ème} adjoint	19.05%	15%
6 ^{ème} adjoint	19.05%	15%
7 ^{ème} adjoint	19.05%	15%
8 ^{ème} adjoint	19.05%	15%
Conseiller municipal délégué aux associations culturelles et politiques culturelles territoriales	9.40%	
Conseiller municipal délégué aux logistiques sportives et travaux	5.26%	
Conseiller municipal délégué aux programmes d'investissements lourds	5.26%	
Conseiller municipal déléguée aux aînés	5.26%	
Conseiller municipal délégué aux relations à l'enseignement secondaire et supérieur	5.26%	

Au 1^{er} janvier 2017, l'indice terminal de la fonction publique a subi une augmentation et de ce fait les indemnités des élus aussi.

Il convient donc de reprendre une délibération faisant référence à l'indice terminal de la fonction publique sans en indiquer la valeur, tout en tenant compte d'une rétroactivité à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, approuve les propositions de M. le Maire.

19. Vente d'un lot sur la zone d'activités de services « les Terrasses du Mazel » à Monsieur Alexandre ORIOL et à Madame Anne HIVERT

Le Maire expose que Monsieur Alexandre ORIOL et Madame Anne HIVERT l'ont sollicité pour l'acquisition d'un terrain sur la ZA de services des Terrasses du Mazel. La vente par la commune de MONISTROL sur LOIRE d'un terrain cadastré BL n° 861p – 120p -505p, d'une superficie de 930 m2 environ, se ferait moyennant un prix de vente de 170 € TTC (taxe à la valeur ajoutée sur la marge comprise) le m2 de SHON constructible. M. le Maire détaille des conditions de la vente et d'arpentage du terrain dont il s'agit, et il précise que le projet porté par M. Alexandre ORIOL et Mme Anne HIVERT consiste à la construction d'un complexe devant accueillir, au rez-de-chaussée, un « coffee shop » et un espace de restauration rapide, et à l'étage, un « laser game ».

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, approuve la vente dont il s'agit.

20. Vente d'un lot sur la zone d'activités de services « les Terrasses du Mazel » à Monsieur Damien PRADIER

M. le Maire expose que Monsieur Damien PRADIER l'a sollicité pour l'acquisition d'un terrain sur la ZA de services des Terrasses du Mazel. La vente par la commune de MONISTROL sur LOIRE d'un terrain cadastré BL n° 861p – 120p -505p, d'une superficie de 600 m² environ, interviendrait moyennant un prix de vente de 170 € TTC (taxe à la valeur ajoutée sur la marge comprise) le m² de SHON constructible. M. le Maire détaille des conditions de la vente et d'arpentage du terrain dont il s'agit, et il précise que le projet porté par M. Damien PRADIER consiste à la construction d'un bâtiment qui abritera, au rez-de-chaussée, des activités tertiaires, et à l'étage, un cabinet d'ingénierie.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, approuve la vente dont il s'agit.

21. Cession gratuite à la commune par M. et Mme Antoine HUGONNET d'une bande de terrain cadastrée BS n°472p d'une superficie de 68 m² environ sise « les Hauts du Regard »

Dans le cadre de l'élargissement du chemin rural des Hauts du Regard, limitrophe à la propriété de M. et Mme Antoine HUGONNET, il convient d'acquérir une bande de terrain d'une surface de 68 m² environ. Cet élargissement, permettrait l'amélioration de la desserte sur ce secteur, et également l'accès aux parcelles à lotir plus au Nord.

M. Antoine HUGONNET a proposé de céder gratuitement à la commune la parcelle sus référencée, à titre d'offre de concours. Les frais de délimitation et d'acte authentique seraient à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, approuve l'acquisition dont il s'agit.

22. Cession d'une bande de terrain cadastrée BS n°473p d'une superficie de 173 m² environ sise « les Hauts du Regard », par l'association des Témoins de Jéhovah à la commune, au prix de 8€/m²

Dans le cadre de l'élargissement du chemin rural des Hauts du Regard, limitrophe à la propriété de l'association locale des Témoins de Jéhovah, il convient d'acquérir une bande de terrain d'une surface de 173 m² environ. Cet élargissement, permettrait l'amélioration de la desserte sur ce secteur, et également l'accès aux parcelles à lotir plus au Nord.

L'association des Témoins de Jéhovah céderait à la commune la bande de terrain dont il s'agit, aux conditions définies avec la collectivité, qui sont les suivantes :

- La délimitation de la portion de terrain pour l'élargissement du chemin dont il s'agit sera établie par document d'arpentage (cabinet CHALAYE) dont les frais d'établissement seront supportés par la commune.
- Considérant l'avis domanial estimant la valeur vénale de cette portion de terrain à 10 €/m², la collectivité acquéreur et le vendeur se sont entendus sur le prix de 8 €/m². La rédaction de l'acte authentique à intervenir sera confiée à l'étude de Maître POYET, notaire associé à MONISTROL sur LOIRE. Les frais en résultant seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, approuve l'acquisition dont il s'agit.

23. - Désaffectation d'une portion de chemin rural au lieu-dit « le Pré de Faure » - lancement de la procédure d'enquête publique.

- Déclassement d'une portion de voie communale – lancement de la procédure d'enquête publique

M. Jean-Pierre GIRAUDON, adjoint en charge de l'urbanisme expose que Monsieur Nicolas BEAL a fait part à M. le Maire de son souhait d'acquérir une portion de terrain située devant sa propriété, en limite sud de ses parcelles cadastrées CE n° 1142 et 1144 au lieu-dit « Pré de Faure ». L'emprise de terrain dont il s'agit est constituée d'une portion de chemin rural, ainsi que d'une portion de voie communale (ancienne route départementale remise à la commune suivant PV en date du 3 février 1992).

Dans la réalité des faits, le chemin rural dont il s'agit détourne la portion de terrain que souhaite acquérir Monsieur Nicolas BEAL, et qu'il utilise comme terrasse. Il s'agit donc de régulariser une situation de fait sur le

cadastre, pour permettre à Monsieur Nicolas BEAL de jouir de la pleine propriété de cette portion de terrain qu'il utilise, en procédant de la manière suivante :

- la désaffectation, puis l'aliénation de la portion de chemin rural matérialisée en jaune sur le plan, d'une superficie de 59 m2 environ, dont le rétablissement est représenté en gris sur le plan.
- le déclassement, puis l'aliénation de la portion de la voirie communale matérialisée en vert sur le plan, d'une superficie de 64 m2 environ.
- A noter :
 - la présence d'une canalisation d'approvisionnement en eau potable traversant les portions de terrain à céder à Monsieur Nicolas BEAL, donc, une servitude de passage d'une canalisation sera portée à l'acte authentique.
 - Les ventes de ces portions de terrains feront l'objet de délibérations ultérieures, après que le conseil municipal en ait prononcé la désaffectation et le déclassement au terme des procédures d'enquête publiques.

Il a été convenu, d'un commun accord avec Monsieur Nicolas BEAL, des conditions suivantes pour l'aboutissement de ce projet :

- les frais de géomètre seraient à la charge de Monsieur Nicolas BEAL,
- la vente par la commune à Monsieur Nicolas BEAL d'une portion de chemin rural désaffectée de 59 m2 environ et d'une portion de voie communale déclassée de 64 m2 environ interviendrait au prix principal forfaitaire total de 150 €, suivant l'avis établi par le service France Domaine en date du 6 février 2017. Elle serait authentifiée par acte notarié.

Les frais d'enquête publique seront à la charge de la commune, le rapport comporte une erreur qui sera rectifiée lors de l'élaboration de la délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, approuve le lancement des enquêtes publiques nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

24. Incorporation de la parcelle cadastrée K n°52 présumée sans maître dans le domaine privé communal

M. Jean-Pierre GIRAUDON explique que Monsieur le Préfet a notifié à la commune la liste des biens présumés sans maître. Aucun propriétaire ne s'est fait connaître.

Par conséquent, la commune peut incorporer les biens qu'elle souhaite dans son domaine privé, par délibération du conseil municipal qui sera ensuite constatée par arrêté municipal. Ces deux actes seront transmis aux services préfectoraux, ainsi qu'à ceux de la direction départementale des finances publiques (publicité foncière).

La parcelle cadastrée K n°52 intéresse la commune. Elle sera soumise au régime forestier prévu à l'article L.211-1 du code forestier à l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de l'incorporation au domaine communal. Dans ce délai, il peut être opéré à toute opération foncière.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, accepte l'incorporation de cette parcelle dans son domaine privé et autorise M. le Maire à le constater par arrêté municipal.

25. Acquisition par la commune d'une portion de terrain cadastrée BH n°589p sise le Parc du Château à la maison de retraite - EHPAD L'Age d'Or, de MONISTROL sur LOIRE, d'une surface de 38 m2 environ au prix de 7€/m2.

Dans un souci de constante amélioration des équipements mis à disposition des usagers, la commune a souhaité implanter des toilettes publiques à proximité du Parc du Château, dernièrement réaménagé.

Cette réalisation étant aujourd'hui terminée, il convient de procéder à l'acquisition de l'emprise sur laquelle sont implantés ces WC publics.

Le service France Domaine, a estimé la valeur vénale de l'emprise de terrain considérée à 7€/m2.

Le Conseil d'administration de la maison de retraite – EHPAD l'Age d'Or a, lors de sa séance du 24 octobre 2016, approuvé la cession à la commune de la parcelle considérée au prix de 7€/m².

Les frais de bornage et d'établissement du document d'arpentage seraient supportés par la commune ainsi que les frais relatifs à l'acte authentique.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, approuve l'acquisition dont il s'agit.

26. Requalification du site de l'ancienne usine LIMOUZIN– signature de la Charte Eco-quartier

Concernant les travaux de requalification du site de l'ancienne usine LIMOUZIN, M. le Maire rappelle que nous avons déposé des demandes de subventions auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2017 et auprès de la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR), ces aides pouvant être attribuées avec des taux proches des 40%.

A ce titre, notre dossier est actuellement en cours d'étude notamment auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Au cours d'une visite sur place, Mr Jean Claude MOREL (DDT) ainsi que les architectes conseil du département ont été très agréablement surpris de la qualité de cette réalisation. A ce titre, ils nous ont proposé d'inscrire notre projet dans le cadre d'un label ECO QUARTIER.

Cette demande pourrait être une valeur ajoutée à notre dossier. Mr MOREL a par ailleurs souligné que ce serait une « première » au niveau de notre département.

Du fait de notre partenariat sur cette opération avec trois bailleurs sociaux : l'OPAC 43, Foyer Vellave et Logivelay, nous leur avons envoyé cette proposition également pour connaître leur avis sur ce projet. Un avis favorable nous a été adressé pour cette inscription à condition qu'aucune dépense supplémentaire ne soit nécessaire pour l'obtention de ce label.

La signature de la Charte vise à :

- d'une part confirmer les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de la requalification du site de l'ancienne usine LIMOUZIN, à savoir :
 - répondre aux besoins en logements,
 - s'inscrire dans une démarche de développement durable,
 - favoriser la mixité sociale et fonctionnelle,
 - densifier tout en offrant un cadre de vie qualitatif,
 - relier le quartier à la ville.

- d'autre part, celle-ci vise également à encourager les élus sur 20 engagements vers la ville durable répartis en 4 grands axes qui constituent les piliers du développement durable :
 - démarche et processus : faire du projet autrement,
 - cadre de vie et usages : améliorer le quotidien,
 - développement territorial : dynamiser le territoire,
 - préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques : répondre à l'urgence climatique et environnementale.

Celle-ci nous permettra de rentrer dans le club national des ECO QUARTIERS, d'être accompagné par les experts (DDT, ADEME...), de participer à des événements, et d'être intégré à un réseau d'échanges (contacts, bonnes pratiques, retours d'expériences, opérations exemplaires...).

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, approuve la charte Eco-quartier.

27. Attribution d'un marché à bons de commande à l'entreprise Eurovia – Réfection des voiries programme 2016

M. le Maire rappelle que par une délibération du 7 juillet 2016, la commune a attribué le marché de réfection des voiries communales programme 2016-2017 à l'entreprise Eurovia pour un montant plafond de 600 000 € HT.

Or, ladite délibération précisait que les dépenses afférentes à ce marché seraient supportées par le budget principal. Or, il s'avère que les prestations peuvent également concerner les budgets annexes.

Aussi, M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir m'autoriser à modifier les termes de la délibération susvisée en référant les budgets annexes eau ou assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, accepte les propositions de M. le Maire.

28. Réhabilitation de la canalisation d'eau potable avenue Charles de Gaulle au droit du Pont de Brunelles
- accord de principe pour le lancement de la consultation

M. Cyril FAURE, adjoint en charge du service de l'eau et de l'assainissement, explique qu'en septembre et en décembre 2016, le service des eaux est intervenu en urgence pour réparer des fuites au niveau du pont de Brunelles sur la canalisation d'eau potable située sous le trottoir à gauche en direction de la route d'Aurec. Cette conduite alimente les secteurs de Cazeneuve, route d'Aurec et le village de Tranchard. Le gain estimé à ces réparations est de 10 m³/heure. Ces deux interventions ont permis de constater la vétusté de cette canalisation en fonte de 80 mm de diamètre. De plus le terrassement a permis de découvrir également l'existence d'anciennes réparations.

Il est à noter également que ce tronçon de réseau n'est pas aujourd'hui pourvu de vanne d'isolement à proximité, ce qui rend les interventions relativement préjudiciables pour les abonnés situés dans le périmètre de la fermeture.

Au vu de ce constat, il est nécessaire de remplacer cette partie du réseau d'eau potable par une canalisation en PVC de diamètre 110mm sur un linéaire de 160 mètres et ce, depuis le rond-point des « Droits de l'homme » jusqu'au début de la route d'Aurec (20 mètres après les feux tricolores). Il est nécessaire de prévoir également la pose de vannes et autres éléments de fontainerie afin de faciliter les interventions sur ce secteur et réduire ainsi le périmètre de coupure en cas de fermeture éventuelle de ce réseau. Ce montant prévisionnel des travaux est évalué à 60 000 € HT, y compris la reprise du trottoir en enrobé.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, accepte le lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux nécessaires.

29. Réhabilitation et restructuration du poste de pompage des eaux usées du Piat
- accord de principe pour le lancement de la consultation
- demandes de subventions

Le réseau d'assainissement de la commune est constitué de 5 postes de relevages des eaux usées situés sur les secteurs du Pinet, de Martouret, du Flachet, à la zone d'activité de Chavanon 2 (propriété de la communauté de Communes) et du Piat.

C'est ce dernier poste de relevage qui nous pose de gros problèmes de fonctionnement.

Les réparations sont devenues complexes du fait de l'usure très avancée de certaines pièces. La nouvelle installation devra répondre à plusieurs critères.

Le montant prévisionnel de cette opération est évalué à 100 000 € HT. La commune pourrait prétendre aux subventions, attribuées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, liées à cette réhabilitation du fait notamment de l'augmentation des capacités de pompage du projet. Ce pourcentage pourrait s'évaluer à environ 40%, soit un montant espéré de l'ordre de 40 000€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, accepte le lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux nécessaires et autorise M. le Maire à demander les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre.

30. Réalisation d'un réseau séparatif avenue de la Libération et rue Chaussade

- accord de principe pour le lancement de la consultation
- demandes de subventions

Depuis février dernier, le service communal de l'assainissement est intervenu en urgence à plusieurs reprises sur le réseau au droit de l'immeuble situé au n°42 avenue de la Libération pour des problèmes d'écoulement et d'infiltration des eaux usées. Celles-ci se sont notamment déversées dans la cave de ce bâtiment en raison d'une obstruction sur la canalisation principale.

Plus largement, il a été constaté que sur ce secteur de l'avenue de la Libération depuis la rue Chaussade et le carrefour de la Guide soit entre le n°34 et le n°52, les évacuations des eaux sont assurées par trois ouvrages bâtis en pierre très anciens. Ceux-ci traversent à la fois l'avenue sur toute sa largeur, et les différentes propriétés privés en direction du ruisseau du Piat. Les interventions sont rendues très difficiles du fait de la profondeur importante (plus de 2 mètres), de l'étroitesse de ces ouvrages, et des servitudes sous les différents immeubles existants qui bordent cette artère.

Ces derniers jours, leurs fonctionnements ont posé de sérieux problèmes, accentués par les rejets des lingettes qui forment des bouchons importants à l'écoulement. De plus, certaines pierres des ouvrages se déchaussent et forment des embâcles, ce qui provoque l'inondation de cave.

Il est primordial d'intervenir rapidement sur ce secteur afin de stopper les nuisances sanitaires. La commune pourrait ainsi créer un réseau séparatif avec la pose d'un réseau pluvial d'un diamètre de 315 mm et d'un nouveau réseau d'eaux usées d'un diamètre de 200 mm, sur un tronçon de 120 mètres environ entre l'avenue de la Libération et la rue Chaussade.

Le réseau d'eau potable et les branchements seraient également rénovés sur 90 mètres environ.

Le montant prévisionnel de ces travaux pourrait se décomposer de la manière suivante :

Estimations :

- 1) Création d'un réseau séparatif EU de Ø 200mm et EP de Ø 315mm : 50 000 € HT,
- 2) Remplacement du réseau d'eau potable de Ø 100mm : 30 000 € HT.

La commune pourrait prétendre aux subventions, attribuées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, liées à la création d'un réseau séparatif. Ce pourcentage pourrait s'évaluer à environ 40% du montant de la dépense, soit un montant espéré de l'ordre de 20 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, accepte le lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux nécessaires et autorise M. le Maire à demander les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre.

31. reprise de concessions à l'état d'abandon au cimetière communal

M. le Maire expose que l'article L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « lorsqu'après une période de trente ans une concession a cessé d'être entretenue, le Maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal. Si trois ans après, la concession est toujours en état d'abandon, le Maire a la faculté de saisir le conseil Municipal qui est appelé à décider si la reprise est prononcée ».

La procédure de reprise de concessions en état d'abandon, débutée dans le cimetière communal de la Monistrol-sur-Loire le 10 avril 2013, s'est achevée le 17 janvier 2017.

Cette procédure a permis de recenser huit concessions qui ne bénéficient plus d'entretien et qui portent atteinte parfois à la sécurité, à la salubrité publique et qui présentent un caractère affirmé d'abandon.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, autorise M. le Maire à reprendre les 8 concessions à l'état d'abandon

32. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. le Maire énumère les modifications que pourrait connaître le tableau des effectifs du personnel communal. Ces créations pour avancement de grade seront effectives après avis favorable de la CAP.

Filière sociale

- Quatre agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade supérieur qui correspondra davantage à leurs fonctions. Aussi, je vous invite à créer quatre emplois détaillés comme suit :
 - Un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe au 01 juillet 2017,
 - Trois emplois d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe au 01 décembre 2017.

Filière technique

- Quatorze agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade supérieur qui correspondra davantage à leurs fonctions. Aussi, je vous invite à créer quatorze emplois détaillés comme suit :
 - Sept emplois d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe au 01 juillet 2017,
 - Cinq emplois d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe au 01 juillet 2017,
 - Deux emplois d'agents de maîtrise principaux au 01 juillet 2017.
- Suite à la disponibilité prise par un agent au service de l'eau, le recrutement d'un autre agent est nécessaire. Aussi, je vous invite à créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 8 mai 2017.
- Afin de pérenniser le poste d'un agent œuvrant au service technique, je vous propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 19 juin 2017.
- Un agent a été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe, je vous propose donc de créer un poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe (nouvelle dénomination depuis le reclassement du 01/01/17) à compter du 1^{er} mai 2017.

Filière administrative

- Quatre agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade supérieur qui correspondra davantage à leurs fonctions. Aussi, je vous invite à créer quatre emplois détaillés comme suit :
 - Deux emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 01 juillet 2017,
 - Un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe au 01 juillet 2017,
 - Un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 01 décembre 2017.

Filière culturelle

- Trois agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade supérieur qui correspondra davantage à leurs fonctions. Aussi, je vous invite à créer trois emplois détaillés comme suit :
 - Deux emplois d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe au 01 juillet 2017,
 - Un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe au 01 décembre 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 28 votants, accepte les modifications ainsi présentées.

Monsieur le Maire informe que les élus sont invités à une réunion sur la tenue des bureaux de vote le 10 avril prochain à 18h30 en salle du conseil municipal. Il remercie Mme COSTECHAREYRE, M. DUBOEUF et les services pour leur travail sur l'élaboration des budgets.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

Comme à l'ordinaire, le public est invité à s'exprimer, s'il le désire. Aucun tiers n'intervient.

Le Maire,



Jean-Paul LYONNET